



POLICIER MUNICIPAL - BRIGADE DE SOIRÉE (H/F)

Date limite de candidature
01/09/2026

Placé sous l'autorité du Maire et du Chef de service, vous êtes un des acteurs de la mise en œuvre d'une politique de sécurité forte, volontariste et efficace. Au sein d'un service composé de 19 agents, vous mettez en œuvre les directives municipales, afin de contribuer activement à la sécurisation des habitants et à la pacification de l'espace public.

Poste à pourvoir dès que possible

Missions principales et objectifs

Vous veillerez et préviendrez le maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques

- Application et contrôle du respect des pouvoirs de police du maire sur la commune
- Information préventive des administrés sur la réglementation en vigueur
- Identification des sites et structures nécessitant une surveillance
- Organisation des missions d'ilotage
- Régulation de la circulation routière et veille au respect du code de la route et du stationnement
- Prise de mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien de l'ordre public
- Surveillance de la sécurité aux abords des écoles
- Organisation de campagne de prévention auprès des enfants et en milieu scolaire
- Veille au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies
- Analyse et gestion de situations

Vous rechercherez et relèverez les infractions

- Recueil de renseignements, transmission à la hiérarchie et suivi des résultats
- Analyse de situations ou d'évènements imprévus
- Relever les identités et les infractions, les qualifier et les faire cesser
- Intervenir en flagrant délit et conduire le contrevenant devant un officier de police judiciaire
- Coordination, avec les autres intervenants de la sécurité, dans la gestion d'une situation ou d'une infraction
- Recueil et diffusion de signalement de personnes recherchées
- Rendre compte de crimes, délits ou contraventions
- Réalisation d'enquêtes administratives
- Transmission de procès-verbaux

Vous devrez rédiger et transmettre des écrits professionnels

- Rendre compte des évènements survenus pendant le service et des dispositions prises à son supérieur hiérarchique
- Etablissement et rédaction de rapports d'activités, de comptes-rendus de mission d'ilotage et de prévention
- Tenue des registres de suivi d'affaires
- Rédaction d'actes administratifs courants

Vous serez en charge de l'accueil et du dialogue avec les publics

- Accueil et orientation du public sur la voie publique et au sein du service

- Ecoute et accompagnement des personnes en difficulté
- Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence
- Orientation des personnes vers les services compétents
- Développement de l'information et du dialogue auprès de toute la population

Vous devrez gérer le Pôle Fourrière

- Traitement, enlèvement des véhicules ventouses ou déchets et gênants

Activités ponctuelles ou exceptionnelles :

- Participation à certaines manifestations
- Accueil et accompagnement de nouvelles recrues
- Autres missions nécessaires à la réalisation du service public selon le grade et les fonctions occupées.

Formations et expériences requises

- Titulaire de la fonction publique grade Brigadier ou Gardien de Police Municipale
- Être à jour de ses formations obligatoires FIA, FCO
- Avoir effectué sa Formation Préalable à l'Armement (FPA LBD Arme létal PSA 9mm PIE
- Permis B exigé
- Savoir-faire : connaissance de la réglementation relative aux attributions et compétences de la police municipale, connaissance du code de la route, connaissance des acteurs de la sécurité et de la prévention, connaissance des techniques de médiation, de gestion de conflits, maîtrise des techniques d'intervention, maîtrise d'outils informatiques ;
- Savoir-être : capacité à travailler en équipe, disponibilité, rigueur, discrétion, réactivité, adaptabilité, autonomie, gestion des conflits et des situations à risque, maîtrise de soi, qualités relationnelles, respect des consignes données par sa hiérarchie, bonne connaissance des techniques rédactionnelles, connaissance de la réglementation

Infos pratiques

- Travail en extérieur et travail en bureau
- Déplacements constants sur la commune
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirée, week-end, jour férié, nuit, rappel de l'agent en cas de nécessité ou sur demande de Monsieur le Maire en fonction des évènements)
- Bonne condition physique
- Exercice soumis à des conditions réglementaires d'agrément délivré par le préfet et par le Procureur de la République
- Autorisation délivrée par le préfet en cas de port d'armes
- Port de l'uniforme et carte professionnelle obligatoire
- Participation aux séances de sport
- Champ autonomie et de responsabilité
- Soumis au code de déontologie des agents de la police municipale
- Dans le cadre de sa qualité d'agent de police judiciaire adjoint, à l'article 21 du code de procédure pénale et par des dispositions particulières, notamment en matière d'environnement. Rendre compte à sa hiérarchie et à l'officier de police judiciaire territorialement compétent de tous crimes, délits et contraventions dont il a connaissance
- Temps de travail hebdomadaire de 37h30 annualisé par cycle de quatre semaines.
- Rémunération statutaire, Prime , NBI, 13ème mois, avantage sociaux CNAS, participation employeur possible à la prévoyance et la mutuelle

Contact

[Postuler en ligne](#)

ou

Envoyer votre candidature à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Direction des ressources humaines
BP 70021 - Eragny-sur-Oise

95611 CERGY-PONTOISE CEDEX